

RAPPORT FINANCIER DE LA LIGUE CORSE DES ECHECS

au 30 juin 2023

Jean-François LUCIANI

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, et en tant que trésorier de notre ligue, j'ai le plaisir de vous présenter les comptes pour l'exercice écoulé.

Ce rapport, établi à partir des éléments fournis par le cabinet d'expertise comptable de Madame Marie-Dominique CAVALLI, est donc une représentation synthétique, sous forme de « compte de résultat » et de « bilan », de la situation comptable de l'association à la date de clôture de l'exercice comptable, c'est-à-dire au 30 juin 2023.

Compte de résultat au 30 juin 2023

Compte de résultat global de la Ligue pour l'année 2022/2023 (cf. compte de résultats global détaillé arrêté au 30.06.2023) :

| Charges d'exploitation | Euros | Produits d'exploitation | Euros |
|---|---------------|--|---------------|
| 60. Achats | 15062 | 70. Ventes de produits, prestation de services | 26210 |
| 61. Services extérieurs | 53276 | 74. Subventions d'exploitation | 454578 |
| 62. Autres services extérieurs | 101949 | 75. Autres produits de gestion courante | 12707 |
| 63. Impôts et taxes | 2593 | 76. Produits financiers | |
| 64. Charges de personnel | 324563 | 77. Produits exceptionnels | 2430 |
| 65. Autres charges de gestion | 212 | 79. Transfert de charges | 4070 |
| 66. Charges financières | | | |
| 67. Charges exceptionnelles | 520 | | |
| 68. Dotations aux amortissements provisions | 1 321 | | |
| Total des charges | 499494 | Total des produits | 499995 |

Résultat d'Exploitation : + 501

L'exercice comptable au 30 juin 2023 se solde par une production vendue de biens et services de 26 210 €, contre 35 621 € pour l'exercice précédent. Si les apports des différents parrainages sont moins importants (8 000 €, contre 17 500 € durant l'exercice précédent du fait de l'organisation de la MITROPA CUP), les financements publics liés aux interventions dans les écoles ou les collèges progressent, puisqu'ils passent de 17 540 € à 18 210 €.

Le total des produits s'élève à 499 995 €, alors qu'il était de 643 400 € à l'issue de l'exercice précédent.

Ces produits d'exploitation sont constitués pour l'essentiel par les subventions d'exploitation, dont le montant total s'élève à 454 578 €, contre 532 450 € lors de l'exercice précédent. Ces subventions proviennent en grande partie de l'accord-cadre avec la collectivité de Corse (387 628 €), de l'académie de Corse (20 000 €), et de la mairie de Bastia (12 650 €).

Plusieurs subventions ont également été versées par des communes moins importantes, telles que Ghisonaccia (6 250 €), Venaco (3 000 €), ou encore Afa (2 000 €).

Financements publics

Total des financements publics inscrits en produits dans l'exercice : 472 788 €.

| Financier | Année 2022/2023 | Année 2021/2022 |
|--|------------------------|------------------------|
| Commune de Calvi | 4 000,00 € | |
| Commune de Bastia | 12 650,00 € | 21 150,00 € |
| Communauté d'agglomération de Bastia | | 2 500,00 € |
| Commune de Porto-Vecchio | 4 000,00 € | 7 000,00 € |
| Commune de San Martino | 1 500,00 € | |
| Commune de Lucciana | 2 000,00 € | 1 500,00 € |
| Commune de Santa Lucia di Moriani | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Commune de Borgo | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Commune de Sotta | 750,00 € | 1 000,00 € |
| Commune de Corte | | 15 000,00 € |
| Rectorat | 20 000,00 € | 20 000,00 € |
| Commune de Figari | 4 000,00 € | 2 000,00 € |
| Commune de Ventiseri | | 2 000,00 € |
| Commune de Patrimonio | 1 800,00 € | 1 800,00 € |
| Commune de Penta di Casinca | 1 500,00 € | 1 500,00 € |
| Commune de Biguglia | | 2 500,00 € |
| Commune d'Afa | 2 000,00 € | 2 000,00 € |
| Commune de Ghisonaccia | 6 250,00 € | 2 000,00 € |
| Collectivité de Corse | 387 628,00 € | 395 000,00 € |
| Collectivité de Corse (MITROPA CUP) | | 50 000,00 € |
| Commune de Venaco | 3 000,00 € | 1 500,00 € |
| Etat | | 500,00 € |
| Université de Corse | | 7 500,00 € |
| Diverses facturations écoles et collèges | 18 210,00 € | 17 540,00 € |
| Total | 472 788,00 € | 557 490,00 € |

Les charges s'élèvent à 499 994 €, alors que leur montant était de 654 736 € le 30 juin 2022. La rémunération du personnel constitue la part la plus importante de ces charges, car elle représente à elle seule 271 428 €. Ainsi, les charges sociales (cotisations URSSAF, prévoyance, mutuelle, etc., soit 53 908 €), ajoutées aux salaires et traitements, forment le total des frais de personnel, qui atteint pour cet exercice 324 563 €.

Les autres charges sont constituées par les frais de déplacement pour l'initiation dans les clubs (27 565 €, contre 30 985 € pour l'exercice précédent), et dans les écoles (24 798 €), soit un total de 52 363 €, par le poste « Locations immobilières » (24 064 €), qui correspond à la location de la Casa di i Scacchi, ou encore le coût de la location du chapiteau pour l'organisation du tournoi scolaire de la place Saint-Nicolas (12 282 €).

Bilan au 30 juin 2023

Le compte de bilan présente la synthèse de la situation patrimoniale de l'association, c'est-à-dire ce qu'elle possède (l'actif), et la façon dont elle l'a financé (le passif).

Le total du bilan s'élève à 400 674 €, contre 388 772 € au terme de l'exercice précédent.

L'examen de l'actif circulant fait apparaître que le montant des créances, constitué par les postes « Créances usagers et comptes rattachés » (16 060 €), et « Autres créances » (259 643 €), s'élève à 275 703 €, alors qu'il était de 285 549 € le 30 juin 2022 (leurs montants étaient alors de 14 700 € pour le premier poste, et 270 849 € pour le second).

Les créances les plus importantes à recevoir sont constituées par les subventions attendues de la collectivité de Corse (230 000 €), des mairies de Bastia (13 000 €) et de Ghisonaccia (5 000 €).

Le montant des liquidités s'élève à 50 717 €, alors qu'il était de 25 663 € au terme du précédent exercice.

Au passif figurent les ressources de l'association, avec notamment l'ensemble des fonds propres, dont le montant s'élève à 281 134 €, après avoir pris en compte le résultat négatif de l'exercice 2022, qui était de 11 337 €.

Le passif comprend également les dettes auprès des fournisseurs (15 687 €, contre 11 699 € au terme de l'exercice précédent), et les dettes fiscales et sociales liées aux charges salariales (46 102 €, contre 47 859 € lors de l'exercice antérieur).

Le résultat positif de 501 € constaté au terme de cet exercice traduit la bonne situation de l'association, après le résultat déficitaire de la saison précédente, qui s'expliquait alors par la reprise progressive des activités. À ce titre, il peut être considéré comme le premier résultat d'un exercice caractérisé par le retour à une situation normale. Cet exercice a cependant été marqué par la baisse des financements publics, dont le montant est passé de 557 490 € à 472 788 €, le précédent exercice ayant été marqué par les aides versées au titre du financement de la MITROPA CUP.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024

Jean-François LUCIANI

Ce budget, réalisé selon les décisions du comité directeur, conformément aux engagements sportifs et réglementaires de l'association, reste stable comparativement à celui de l'année passée. La seule différence est constituée par l'absence de charges et de produits d'exploitation liés à l'organisation de la MITROPA CUP.

Budget prévisionnel global de la Ligue du 01/07/2023 au 30/06/2024 (cf. budget prévisionnel 2023-2024 détaillé de l'association)

| Charges d'exploitation | Euros | Produits d'exploitation | Euros |
|---|----------------|--|----------------|
| 60. Achats | 40500 | 70. Ventes de produits, prestation de services | 70500 |
| 61. Services extérieurs | 50900 | 74. Subventions d'exploitation | 468000 |
| 62. Autres services extérieurs | 129700 | 75. Produits de gestion courante | 12500 |
| 63. Impôts et taxes | 3300 | 76. Produits financiers | |
| 64. Charges de personnel | 329000 | 77. Produits exceptionnels- dons libéralités reçues mécénats | 4000 |
| 65. Autres charges de gestion | 400 | 79. Transfert de charges | |
| 66. Charges financières | | | |
| 67. Charges exceptionnelles | | | |
| 68. Dotations aux amortissements provisions | 1200 | | |
| Total des charges | 555 000 | Total des produits | 555 000 |

Le total des charges d'exploitation, et celui des produits, s'élève à 555 000 €.

Les charges sont constituées par les frais de fonctionnement (40 500 €), parmi lesquels figurent notamment les achats et fournitures de matériel (6 000 €), les trophées, coupes et médailles (5 000 €), ainsi que les prix attribués à l'issue des tournois et des divers événements (26 000 €).

Le montant des locations immobilières et mobilières, parmi lesquelles figure le loyer de la Casa di i Scacchi (24 000 €), s'élève à 45 800 €.

Les postes les plus importants des autres services extérieurs (129 100 €) sont constitués par les frais de déplacement pour les initiations dans les écoles (33 000 €), ainsi que par le transport et l'hébergement liés à A Scola di l'Eccellenza et aux championnats de France des jeunes (21 000 €).

Les charges de personnel, comprenant les salaires bruts (271 000 €) et les charges sociales (58 000 €), s'élèvent à 329 000 €.

Les produits comprennent la production vendue (70 500 €), au sein de laquelle figure notamment le parrainage de l'open de Quenza, évalué à 30 000 €.

Le montant total des subventions s'élève à 468 000 €. Il inclut notamment l'aide globale de la collectivité de Corse (395 000 €), les subventions des communes de Bastia (13 000 €), Calvi (7 000 €), Porto-Vecchio (4 000 €), du rectorat (20 000 €) et des autres municipalités (21 500 €).

La production vendue est estimée à 70 500 €, contre 65 700 € à l'issue de l'exercice écoulé.

Fait à Bastia le 13/09/2023.

Le trésorier de la ligue, Jean-François LUCIANI

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Luciani". The signature is written in a cursive style with a large initial 'J' and 'L'.